



GRÈCE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 26 septembre 2018 à 17h40



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations 	Routes 	Voies rapides 	Autoroutes
Motocyclettes	40	70	90	90
Voitures privées	50	90	110	130 * <small>*sauf indication contraire</small>
Voitures avec caravane ou remorques	50	80	80	80



Alcoolémie

0.5 g / litre de sang

0,2 g / l pour les conducteurs novices (moins de deux ans de permis), les motocyclistes et les conducteurs de véhicules à vocation professionnelle



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar

Autorisé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture est obligatoire sur tous les sièges qui en sont équipés. Si une personne est exempté du port de la ceinture pour des raisons médicales, elle devra être en possession d'un certificat médical, accompagné d'une traduction en grec.

Un enfant de moins de 3 ans doit être placé dans un système de retenue homologué. Un enfant de 3 à 11 ans, mesurant moins de 1,35 m doit être installé dans un système de retenue adapté à sa taille. A partir de 12 ans, un enfant de plus de 1,35 m peut utiliser une ceinture de sécurité. Il est permis de transporter un enfant dos à la route sur le siège passager avant, à condition de désactiver l'airbag.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée



Circulation à vélo

Port du casque
NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Obligatoire

Extincteur

Obligatoire

Triangle de signalisation

Obligatoire

Gilet de sécurité

Facultatif



Equipements hivernaux

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige

Autorisées sur route enneigée ou verglacée. En cas d'utilisation, la vitesse est limitée à 50 km/h.

Pneus hiver

Pas obligatoire